

## DÉLIBÉRATION N°DL20230158 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU LUNDI 04 DÉCEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 24/11/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON (jusqu'à 23h) ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 20h30) ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (jusqu'à 21h50) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 23h08) ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Sandrine FRANÇON a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT (à partir de 23h)

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Raphaël BERNOU (à partir de 20h30)

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à M. Luc CHEVALLIER (à partir de 21h50)

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (à partir de 23h08)

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Gilles GRECO

#### SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Bruno CHANGEAT.

**PERSONNEL COMMUNAL - MISES À DISPOSITION AUPRÈS DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE 2024 - RENOUVELLEMENT**

**Mme Béatrice COFFY** expose ce qui suit :

La commune de Saint-Chamond emploie, depuis plusieurs années, du personnel qu'elle met à la disposition d'associations locales. Les organismes concernés par ce dispositif présentent une vocation sociale, socioculturelle, culturelle ou encore sportive.

Le statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales (titre III portant dispositions diverses à la fonction publique territoriale) fixe les conditions selon lesquelles les agents sont susceptibles d'être mis à disposition d'organismes d'intérêt général.

Conformément à l'article L.512-12 du code général de la fonction publique, l'assemblée municipale doit être informée des mesures envisagées.

La commune souhaite renouveler pour l'année 2024 les mises à disposition de personnel communal auprès de divers organismes et associations locales, récapitulées dans le tableau ci-dessous.

Les agents ainsi mis à disposition feront l'objet d'un arrêté individuel.

| ETAT DES AGENTS MIS À DISPOSITION 2024 |                       |           |                           |
|----------------------------------------|-----------------------|-----------|---------------------------|
| LIEU DE MISE A DISPOSITION             | CADRE D'EMPLOIS       | MISSIONS  | TEMPS TRAVAIL DURÉE HEBDO |
| CGOS                                   | Adjoint administratif | Gestion   | Temps complet             |
| Club amical des retraités de Fonsala   | Adjoint technique     | Entretien | 2 h 00 mn                 |

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

#### DÉCIDE :

- **de prendre acte** du renouvellement des mises à disposition du personnel communal, pour l'année 2024.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 05/12/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Bruno CHANGEAT

*Date de mise en ligne 12 décembre 2023*